L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS:
DIMANCHE MATIN, 7 MARS.

FEUILLETON
A la Troisième Page.

Du Chloroforme
DANS L'ACCOUCHEMENT ORDINAIRE.

La question de l'emploi du chloroforme dans l'accouchement est d'un intérêt trop général, trop actuel, pour qu'il ne soit pas du devoir du journaliste de chercher à l'éclairer. C'est dans ce but que j'adresse à l'Abeille cette communication.

Sans contredit, l'accouchement est un acte naturel, très naturel, mais, en même temps, très douloureux, extrêmement douloureux. Des siècles se sont écoulés, sans qu'on ait pu même songer à en tempérer les affreuses souffrances; il fallait donc bien les subir! Mais voilà qu'on entend dire qu'à l'aide de certaines substances, convenablement administrées, on peut accoucher et sans douleur, et sans danger!.... Convenons que c'était à n'y point croire. Cependant, la découverte était vraie, était sérieuse et toute pratique; elle était due à une des illustrations chirurgicales de l'Europe, le professeur Simpson, d'Edimbourg. L'observation, habilement conduite, lui avait permis de reconnaître que, parmi les anesthésiques, le chloroforme surtout, donné par inhalation, atténue, calme admirablement les douleurs de l'enfantement, sans les entraver, au contraire, en les régularisant. Dans quelques circonstances, les résultats tiennent du merveilleux.

La présence de pareils faits, suffisante à l'infini, depuis plus de vingt ans, est-il permis de s'abstenir encore, et surtout de condamner, avant d'avoir examiné par soi-même, avant d'avoir au moins sérieusement étudié la question? Pour ma part, je l'avoue, j'ai longtemps, trop longtemps hésité; il a fallu que j'eusse en quelque sorte la main forcée par plusieurs de mes courageuses patientes, pour en venir à l'expérimentation. Les résultats ont dépassé toutes mes espérances, sans justifier mes craintes; j'ai dû me rendre à l'évidence. Après deux années de pratique des accouchements avec l'aide du chloroforme, comparées à mes 24 années précédentes sans le secours du précieux anesthésique, je crois avoir le droit d'en parler, et, j'en parle pour le préconiser, pour le recommander, avec les précautions, bien entendu, et dans les conditions que commande la prudence.

Mais d'abord, examinons les objections principales qu'on élève contre la pratique nouvelle.

La première, tirée de l'ordre religieux, se fonde sur une méprise, par elle, on transforme, en *commandement de Dieu*, l'arrêt biblique: "la femme enfantera dans la douleur." Il est pourtant évident que, dans cet arrêt, *la douleur* n'est que la peine infligée au péché, comme toute autre douleur, comme toute maladie, comme la mort même. Donc, il n'est pas permis de s'opposer à la douleur dans l'enfantement, il n'est pas permis non plus de s'opposer à toute autre douleur, à toute maladie, à la mort même, donc, il n'est pas permis d'être médecin. Or, il est écrit: "Toute médecine vient de Dieu." Chap. XXXVIII de l'Ecclésiastique. Pour toute réponse à cette première objection, contentons-nous donc de répéter avec Mr Blot: "On offense bien plus le Créateur quand on ne met pas à profit toutes les ressources que l'intelligence peut fournir pour le soulagement de nos semblables." Page 52.

Passons à la seconde objection, celle-ci toute naturelle, mais décisive, encore, si elle avait une valeur réelle. Elle consiste à accuser le chloroforme d'être une cause de danger, de danger de mort, pour la femme qui en use, pendant le travail. Examinons, discutons; c'est une simple question de faits. Pour la résoudre, c'est à l'expérience générale qu'il faut en appeler, or, cette expérience est déjà consignée dans plusieurs travaux spéciaux. Pour les 22 années de l'emploi du chloroforme dans l'accouchement, je n'ai pu me procurer encore que des ouvrages basés sur l'observation des dix premières; mais elle est parfaitement suffisante, pour asseoir un jugement définitif, parce que, comme on va le voir, elle repose déjà sur un nombre de faits immense, presque infini.

Le premier travail que nous pouvons consulter est une *Thèse de concours*, pour agrégation en chirurgie, devant la Faculté de Paris, soutenue en 1857, par le Dr Blot, ex chef de clinique d'accouchement, de la même Ecole. S'il existe une sorte d'*Essai*, d'*Epreuve publique*, où l'on doive ne rien avancer sans les meilleures preuves, à coup sûr c'est une thèse de concours. Or, voici ce qu'on lit, à la page 36, de celle que [illegible] ... plus habiles et les plus prudents, et dont [illegible] ... faire redouter le même malheur chez les femmes qu'on soumettrait à l'anesthésie pendant l'accouchement; or, fort heureusement, on ne possède encore *pas un seul cas de mort* par le chloroforme pendant l'accouchement, en France, ni en Angleterre, ni en Amérique, ni en Allemagne, quoique, dans la Grande-Bretagne en particulier, les femmes qui sont accouchées pendant l'anesthésie se comptent aujourd'hui par *centaines de milliers*."

Si, pour la Grande-Bretagne seule, les accouchements au chloroforme se comptaient en 1857, par centaines de mille, il est évident que pour le reste de la terre, leur nombre devait, dès cette époque, s'élever à des millions. Or, aucun accident n'avait été signalé! Une première conclusion forcée, qui ressort de cette masse de faits, c'est que si l'administration du chloroforme pendant l'accouchement recèle quelque danger, toujours accidentel, c'est un danger qui se présente bien peu souvent. Si donc il est montré, ce n'en peut être que dans des conditions toutes à fait exceptionnelles, auxquelles, quand on se trouve appelé, c'est un devoir, avant de se prononcer, avant de condamner le chloroforme, c'est un devoir rigoureux d'examiner scrupuleusement les circonstances au milieu desquelles le malheur est arrivé. Par exemple, pour les deux cas signalés par l'Evénement de Paris, et dont l'ABEILLE a parlé, il y a trois mois, novembre 1868, ceux de Mr Joannis et de Mr d'Hossel, il faudrait les connaître en détail avant d'en tenir compte, avant surtout d'en tirer aucune conséquence.

Dès 1857, M. Blot, dans le travail sur lequel je m'appuie, après la citation que je viens de lui emprunter, ajoutait: "Je n'ignore pas qu'il y a eu plusieurs observations publiées sous le titre de *cas de mort subite sous l'influence des anesthésiques pendant l'accouchement*, mais on *n'a pas vu* de celles qui sont parvenues à ma connaissance *ne me parait répondre à ce titre*." Page 32.

L'année suivante, 1858, le Dr Snow, celui qui avait l'honneur de donner le chloroforme à la reine d'Angleterre, "On April 1853, he administered chloroform to her Majesty, at the birth of the Prince Leopold", le Dr Snow, dans son substantiel volume "On chloroform and other anesthetics" arrive aux mêmes conclusions que M. Blot. Un seul cas, à la charge du chloroforme pendant l'accouchement, était arrivé à sa connaissance, et, dans ce cas unique, le malheur avait frappé, en l'absence de tout médecin. Page 328. "I am not aware that more than one death has been recorded as having occurred from chloroform during labour, and this took place in England in 1855, when no medical man was present." Le Dr Snow ajoute: "It may also be remarked that the accident would not have taken place, except for this medical man's extreme objection to the use of chloroform."

A certes une série de circonstances fort atténuantes en faveur des anesthésiques, administrés seuls, [illegible] ... Ne vous étonnez donc dire, en effet, que si l'on recommande l'usage du chloroforme dans l'accouchement, c'est à la condition expresse qu'il ne sera jamais donné que par des mains expérimentées, vigilantes et surtout instruites. Il n'y aurait évidemment imprudence grave à l'abandonner, pour un pareil service, aux soins du premier venu; c'est un point sur lequel il n'y a pas lieu d'insister.

Les exemples assez fréquents de mort subite observés *par les chirurgiens* même les plus habiles et les plus prudents, pour ne servir d'un membre de phrase du Dr Blot, ceux plus fréquents encore arrivés chez les dentistes, disent assez avec quelles précautions il faut manier le puissant anesthésique. Mais, on définitive, puisque, d'après les autorités et les faits que nous avons cités, puisque le chloroforme est resté inoffensif dans les mains des vrais accoucheurs, il est clair que si les chirurgiens et les dentistes ont le droit de s'en servir, les accoucheurs, à plus forte raison, continueront à l'avoir.

Quant à ceux qui nous disent: "les douleurs de l'accouchement sont *naturelles*, sont *nécessaires*; il faut se garder de les diminuer, de les calmer....", nous leur ferons d'abord remarquer que s'ils avaient à passer par ces horribles douleurs, ils changeraient peut-être de sentiment; ensuite, que dire que les douleurs de l'accouchement sont *naturelles*? Est-ce que toutes les douleurs ne le sont pas? Celles de l'enfantement seraient *nécessaires*; c'est à dire qu'elles paraissent nécessaires, qu'elles étaient inévitables. Elles ne le sont plus; l'expérience le prouve. On aura beau faire, il restera incontestable que les douleurs de l'enfantement, même quand elles sont légères, sont plus grandes et plus longues que celles qu'on subit sous la main du dentiste ou du chirurgien, de plus, en les amusant, on fait courir infiniment moins de risque.

A la vérité, après les opérations dentaires et chirurgicales, les choses sont très simples, c'est à peu près comme si l'anesthésique n'avait pas été administré. Après, et même pendant l'accouchement, les choses sont plus complexes. Il y a deux êtres en jeu, et dans les conditions toutes spéciales. Il y avait donc lieu d'étudier ce qui allait se passer. Ici encore, l'expérience a été complètement favorable au chloroforme.

Tous les observateurs sont à peu près d'un avis commun pour reconnaître que l'anesthésie n'exerce pas d'influence fâcheuse sur le fœtus. Blot, page 36. Voilà pour l'enfant. Voyons pour la mère. Voici d'abord l'opinion du Dr Simpson, interprété par M. Blot, page 23: Suivant M. Simpson, et plusieurs autres confrères de la Grande-Bretagne, non-seulement les femmes qui ont respiré le chloroforme pendant l'accouchement ne sont pas plus exposées que d'autres aux accidents divers qui peuvent compliquer le travail ou les couches, mais encore elles jouiraient d'une immunité qui tiendrait presque du merveilleux. Elles seraient ainsi soustraites à toutes les craintes [illegible] ... l'ébranlement nerveux. [illegible] ... plus rares, se termineraient ordinairement d'une manière moins fâcheuse que chez les femmes qu'on n'aurait pas fait profiter des bénéfices de l'anesthésie."

Mon observation particulière, si bornée qu'elle soit, mais qui me permet déjà de comparer le nombre d'accouchements de *même personne* autrefois sans chloroforme, aujourd'hui avec l'aide du précieux anesthésique, mon observation est complètement d'accord avec celle de ce savant Simpson.

Je veux maintenant parler M. Blot pour son propre compte, page 35. "Ainsi donc, en dernière analyse, il n'existe pas encore, dans les travaux publiés, de cas de mort serve dans, d'une manière non douteuse, sous l'influence du chloroforme administré à une femme en travail."

Si maintenant nous cherchons à voir qu'elle est la part de l'influence de l'anesthésie sur la marche des phénomènes qui suivent l'accouchement, comme les tranchées, l'écoulement lochial, la sécrétion laiteuse, et la durée du temps des couches, nous trouvons qu'au dire de presque tous les observateurs, cette influence a toujours été favorable. La sécrétion lactée s'est établie normalement, les tranchées se sont montrées plus facilement que [illegible] ... avoir un peu plus de promptitude. Quant aux accidents qui se développent quelquefois à la suite de l'accouchement, ils ne paraissent pas avoir été plus fréquents chez les femmes qui ont été soumises à l'anesthésie."

Pour terminer, je me contenterai de reproduire les deux premières conclusions de la thèse de M Blot; je les approuve complètement tout au travail:

1o. "L'anesthésie peut atténuer, supprimer même les douleurs de l'accouchement, sans suspendre les contractions de la matrice, ni celles des muscles abdominaux, quoiqu'elle diminue la résistance musculaire du périnée.

2o. Jusqu'à présent l'anesthésie n'a pas paru exercer d'influence fâcheuse sur la santé ou la vie de la mère, pas plus que sur celle de l'enfant."

Donc, il n'y a pas lieu, par même d'opposition, pour la mère, ni l'enfant [illegible] ... ne [illegible] d'avoir recours au chloroforme dans l'accouchement ordinaire.

Ces conclusions sont celles que le bon sens tire forcément des prémisses établies dans tout le travail de M. Blot, aussi bien que de ses deux s'y est pas arrêté; il en a émis plusieurs autres, en complète contradiction avec les deux premières. Je citerai la 3ème et la 4ème, les seules qui aient trait au sujet que nous traitons.

3o—"Néanmoins, comme l'*expérience a montré aux chirurgiens que les anesthésiques pouvaient*, à raison de susceptibilités individuelles, *amener de graves accidents et la mort*, alors même qu'ils sont administrés à faible dose, je crois rationnel et prudent d'en réserver l'usage pour certains cas, dont quelques-uns peuvent être spécifiés d'avance et dont quelques autres seront laissés au jugement, au tact, et à l'intelligence de l'accoucheur."

4o—"L'*anesthésie me parait surtout indiquée* dans les accouchements pénibles, laborieux et compliqués, ainsi que *dans toutes les opérations* obstétricales qui doivent ajouter à la douleur que la femme aurait éprouvée si elle était accouchée spontanément. Il faut s'en abstenir dans les accouchements naturels, simples, qui ne sont accompagnés que d'une douleur modérée, supportable et efficace."

Comme on le voit, l'auteur auquel j'ai emprunté mes principaux faits et arguments soutient l'opinion contraire à celle que j'ai embrassée, cette remarque donne évidemment d'autant plus de valeur à mes emprunts. Si d'ailleurs on veut bien réduire à leur plus simple expression les deux conclusions que je viens de reproduire intégralement, il reste ceci:

3o—"L'expérience a *montré aux chirurgiens* que les anesthésiques *pouvaient* amener de graves accidents et la mort...."

4o—"L'anesthésie parait (donc) surtout indiquée *dans toutes les opérations obstétricales*..." c'est à dire, apparemment, dans les cas *chirurgicaux* des accouchements.

Par opposition, il résulte de l'étude du travail de M. Blot, *qu'en fait*, les anesthésiques n'ont jamais causé d'accidents durant les accouchements ordinaires, qu'ils ont au contraire toujours rendu l'immense service d'en atténuer, si non d'en supprimer les douleurs. Donc, s'il y a quelques raisons de ne pas recourir au chloroforme, c'est dans les cas *chirurgicaux*, et non pas dans les cas *ordinaires* des accouchements. —"Point du tout," conclut M. Blot: "Il faut s'en abstenir dans les accouchements naturels et simples."

La contradiction est flagrante; elle ne peut s'expliquer que par l'extrême respect de M Blot pour l'autorité de ses maîtres, les professeurs Paul Dubois et Depaul, ses juges dans le concours. Assurément, cette autorité est grande. Mais, en matières d'*opinion*, si grandes que soient des autorités, on est assuré d'en trouver toujours d'une égale valeur dans le camp opposé. En particulier, sur la question que nous étudions, nous avons vu qu'aux noms de Paul Dubois et de Depaul, on peut opposer ceux de Simpson et de Snow, c'est-à-dire l'école anglaise à l'école française. Ce n'est donc pas aux autorités, aux noms propres qu'il faut en appeler, c'est aux faits et au raisonnement, c'est-à dire à l'expérience et à la logique. Nous croyons l'avoir fait dans ce petit travail, et l'expérience et la logique se sont montrées tout à fait favorables à l'emploi du chloroforme dans l'accouchement ordinaire.

DR FAGET.

Une Nouvelle Cause Célèbre.

Tout Paris s'entretient en ce moment d'une affaire criminelle dans laquelle plusieurs personnes de la haute société jouent un rôle. Il s'agit d'un complot ayant pour but d'empoisonner le duc de Beauffremont, et le principal coupable n'est autre que l'amant de la duchesse de Beauffremont.

Le *Figaro* publie sur cette affaire [illegible]

J'ai raconté, il y a quelques jours, cette affaire: "Une nouvelle affaire," le grand événement qui, depuis huit jours, préoccupe tout Paris. Ce récit, basé sur les bruits du premier moment, ne pouvait être d'une grande exactitude de détails; aujourd'hui que le temps m'a été laissé, je puis donner aux lecteurs du *Figaro* les renseignements les plus complets et, j'ose le dire, les plus exacts.

Je reprends au début.

Le principal accusé est le comte Kalduiakowski, Polonais d'origine, son complice, né en Pologne aussi, mais de souche française, se nomme M. Masson. La victime choisie était le duc Roger de Beauffremont; la personne grâce à qui tout a été découvert est Mme Belval, plus connue sous le nom d'Anna de Narbonne.

Le duc de Beauffremont est un homme de cinquante ans environ, grand, mince, de haute mine, châtain, légèrement chauve, à la barbe grisonnante et tenant toujours un monocle dans l'œil, portant la toilette fermée, mi à l'anglaise, mi à la militaire.

Le duc habite, 11, avenue Percier, un rez-de-chaussée élevé, somptueusement aménagé.

Mme Belval demeure 36, rue de Penthièvre. Son appartement, plutôt confortable que somptueux, est au troisième étage du second corps de logis, qui donne sur la cour.

Mme Belval est une grande et belle blonde de vingt-quatre ans—juste—au bel œil noir, elle est élancée et ne semble pas de très grande santé; d'origine infime, ses hautes relations lui ont donné le vrai vernis du monde, elle est d'une grande élégance et ses mouvements sont d'une très gracieuse souplesse, tout comme son esprit.—En lui supposant l'âme perverse, c'était réellement la femme qu'il fallait pour la criminelle entreprise du comte Kalduiakowski.

Le comte demeurait lui même en meublé, 3, rue Boudreau—à côté du président du Corps législatif, il occupait un appartement de deux pièces, au rez-de-chaussée, qu'il louait au prix de 250 francs par mois. Son complice, M. Masson, occupait à Plaisance une chambre à coucher dans sa maison.

Le comte avait fait la connaissance de Mme Belval dans une maison tierce. Quelques jours avant l'arrestation, le comte vint et fit la proposition que l'on sait d'offrir à un monsieur qu'il ne nomma pas un bonbon qui devait lui faire quitter le bal de l'Opéra.

C'était une farce. Le comte insista alors pour que Mme Belval écrivît à la personne une lettre qui donnât rendez-vous à l'Opéra. Mme Belval refusa, et, quand le comte revint il lui dit que lui-même avait écrit de sa main, en contrefaisant son écriture, et qu'on viendrait au bal.

Le comte avait parlé de vingt mille francs, que ne vit jamais Mme Belval; le comte du reste, ne les avait pas, il surfaisait ses moyens pécuniaires, et bien que sa mère vécut en Pologne et habitant la Pologne, jouisse d'une belle fortune, le fils ne disposait à Paris que de revenus très restreints.

Ce ne fut que le samedi, à cinq heures, que le comte, pressé par Mme Belval, lui avoua qu'il ne s'agissait pas d'une farce, mais bien d'un empoisonnement par des bonbons préparés, il a été suivi ensuite, donnant rendez-vous pour minuit.

Dès qu'elle fut seule, Mme Belval descendit, sauta dans une voiture, et se fit conduire rue Cambacérès, 10,—la maison même où Philippe combat son dernier assassinat,—chez M. Lauet, commissaire de police, qui n'avait pas de service ce jour-là et son travail achevé était parti.

Mme Belval se rendit alors, 81, rue de Provence, chez un autre commissaire de police, M Bellanger, qu'il fallut chercher au théâtre et qui ne crut pas d'abord au récit, tant la chose lui parut invraisemblable; pourtant, il envoya sa sollicitude, 4, rue de Stockolm, chez M. Crépy, son collègue du quartier qu'habitait Mme Belval. Il vint bientôt rejoindre lui-même son collègue.

Il était alors plus de dix heures du soir, Mme Belval avait dépensé quatre heures en course; le bureau de M. Crépy était fermé, Mme Belval alla trouver le commissaire chez lui; il était couché, et là, devant lui et M. Bellanger, elle renouvela ses affirmations. M. Crépy s'habilla vivement et se rendit avec M. Bellanger, 36, rue de Penthièvre, où Mme Belval, qui les avait précédés, leur ouvrit la porte.

— Il est là, dit-elle, en montrant son boudoir, mais il ne m'a pas encore donné les bonbons, attendez du moment, je suis certaine qu'il les a sur lui.

Elle rentra par la salle à manger, traversa la chambre à coucher et regagna le boudoir, où attendait le comte en habit de bal.

Les deux commissaires, craignant un éveil et une faite par l'escalier de service, qu'ils soupçonnaient avec raison, entrèrent aussitôt dans le boudoir, qu'ils avaient gagné par le corridor, ils se trouvèrent face à face avec le comte, qui se leva.

Ce fut M. Crépy qui prit la parole.

— Que faites-vous ici, monsieur?

— Qui êtes-vous? fit le comte.

— Nous sommes commissaires de police, et nous vous demandons à il est vrai que vous venez ici pour conduire madame à l'Opéra.

— C'est vrai.

— Eh bien! continua M. Crépy, si vous allez à l'Opéra, vous devez avoir des bonbons sur vous, donnez les-moi.

Le comte sortit de sa poche un sac de la maison Boissier, contenant onze papillottes.

— Parfait, continua le commissaire, ceux-ci sont les bons.... Où sont les autres?

— Je ne sais pas ce que vous voulez dire.

— Alors, si vous le voulez bien, nous allons vous fouiller.

— Faites.

On trouva sur lui 241 francs, des cartes de visite et des reconnaissances du Mont-de-Piété.

Quant aux bonbons, rien.

— Mais j'oubliais de vous dire, s'écria Mme Belval, qu'il a un ami qui attend en bas dans une voiture.

— S.... n.... d.... D....! exclama l'un des commissaires, pourquoi ne pas l'avoir dit plus tôt!.... pour peu qu'il ait soupçonné quelque chose, il sera filé.

Et M. Crépy descendit lui-même l'escalier, laissant le comte avec M. Bellanger. Ces messieurs n'avaient aucun agent avec eux. Avant de descendre, M. Crépy avait demandé le nom du monsieur qui se trouvait dans la voiture.

Il ouvrit la portière:

— Monsieur Masson? dit-il.

— Quoi? fait un domino.

— Je vous arrête, venez donc.

Le domino perdit la tête littéralement, et suivit sans la moindre résistance.

On arriva à l'appartement et les deux prisonniers furent confrontés.

— Est-il vrai, demanda lentement en s'adressant au comte l'un des commissaires, que vous vouliez empoisonner quelqu'un?

Le comte leva la tête, eut éclair d'hésitation, puis répondit:

— Oui....

Deux voitures amenèrent ensuite les quatre personnes.

En entrant dans le poste, le comte avisa trois épées qui se trouvaient au ratelier du corps-de-garde des sergents de ville.

— Sont-elles bien trempées, ces lames, demanda-t-il.

— Mais.... oui, fit l'officier de paix.

Et le comte s'approchant:

— Voulez-vous me permettre....

— Pas du tout.

Et M. Dubois les fit enlever.

Le lendemain, les deux prisonniers furent conduits au bureau de M. Crépy, qui, en qualité de commissaire de police du quartier de la rue de Penthièvre, devait faire la première instruction.

Ils passèrent deux jours dans le bureau du secrétaire du commissariat, s'étant engagés à ne pas dire un mot, et surveillés par un seul sergent de ville, tandis que M. Crépy prenait des renseignements au dehors et allait au domicile du comte, rue Boudreau, à celui de Masson, à Plaisance.

Dans le premier fut trouvé un télégramme adressé de Londres à Gonesse par la duchesse de Beauffremont au comte, et qui jouera un grand rôle au procès, chez Masson, on a trouvé des fioles qui n'ont pas encore été analysées.

Une correspondance particulière ajoute que la duchesse de Beauffremont ne vivait plus avec son mari depuis quinze ans. M. de Beauffremont était, d'ailleurs, le fait des relations de sa femme avec le beau Polonais.

Vraiment, le bal de l'Opéra avait besoin de cette aventure! Il est tombé si bas et dans des pratiques si vulgaires qu'il lui fallait, pour se relever, un petit crime doublé d'adultère, avec blason de duchesse, riche étranger, savant in ventour de quelque nouveau poison subtil et foudroyant, le tout circulant sous des dominos mystérieux, au milieu des danses et des bruits d'une orgie nocturne.

Dénouement d'une ténébreuse affaire.

[illegible] ... le prix [illegible] ... mais il ne fût pas [illegible] ... sible cette affaire qui a fait tant de bruit.

Les deux prévenus étant étrangers et n'ayant pu justifier de moyens d'existence suffisants, ont été reconduits à la frontière.

[illegible] temps dans une situation assez précaire; l'an dernier, il avait eu déjà de sérieux embarras d'argent, car, quelque temps après avoir fait la connaissance de Mme Belval, il était venu chez elle pour la prier de lui négocier des reconnaissances du Mont de Piété appartenant à sa maîtresse. C'est cette circonstance que Mme Belval s'est heureusement rappelée, lorsque M. Kaldalakowski est venu lui proposer d'offrir des bonbons à M. de Bauffremont et qui a éveillé ses soupçons.

Madame de Belval a fait preuve, dans toute cette affaire, d'une grande présence d'esprit; car le polonais est venu, à trois reprises différentes, lui proposer de l'aider dans le crime qu'il méditait. Et lorsqu'il a fui par lui confesser que c'était un empoisonnement qu'il voulait, il le lui a dit d'une façon qui pouvait faire supposer à la malheureuse femme qu'elle deviendrait une victime au cas où elle refuserait d'être sa complice.

Quant à Masson, il n'avait pour vivre qu'une place qui lui rapportait environ quatre-vingts francs par mois. Ce malheureux,—tout l'a prouvé depuis le début de l'instruction—n'a agi que sous l'influence de son compatriote, qui possédait sur lui une étrange autorité.

Mme Belval elle-même avoue qu'elle ne fût personnellement de ne l'avoir compromis Masson qui, à son avis, ne pouvait avoir été coupable que de faiblesse.

Cette affaire dont on a fait tant de bruit, va s'oublier et, s'il en reste quelque chose de désagréable, ce n'est pas que pour la demoiselle de Narbonne, aujourd'hui triomphante, qu'on a faite peut-être pour appeler "mouchardé," suivant notre stupide habitude de récompenser ceux qui, dans le but le plus honorable, viennent en aide à la police.

De toute cette histoire, les grincheux relèveront un seul fait à propos de la police, "toujours vigilante," c'est la difficulté éprouvée par la demoiselle de Narbonne qui, d'après les comptes rendus, a dépensé quatre heures de voiture pour arriver à trouver et à réunir les deux commissaires de police voulus.

D'autre part, voici quelques détails sur la duchesse de Bauffremont, cause involontaire de cette grande affaire.

Elle a trente six ans et est fille unique, issue d'un premier mariage de la princesse de...., sa mère, qui ne la voit plus depuis sa séparation, c'est à dire depuis seize ans.

Voici, du reste, la cause de cette séparation. Un soir, après un bal chez la duchesse de L...., la duchesse de B...., ayant ramené à son hôtel huit amis, des messieurs, en l'absence du duc et de son chef, saignèrent le tablier et firent à souper. Ont grisés et on jeta la vaisselle sur les passants.

Le lendemain le duc fit une scène—Il était dans son rôle de mari—et la duchesse, tout comme au Gymnase, s'enfuit chez sa mère emmenant sa charmante fille qui mourut, il y a huit ans, d'une fièvre typhoïde.

La duchesse se jeta en religion; elle se faisait suivre partout d'un capucin qui lui disait la messe, sur un autel qu'elle charriait dans une grande caisse.

Elle revint, il y a dix huit mois avec quatre pupilles qu'elle avait adoptées dans ses voyages, s'installa dans un hôtel de l'avenue Montaigne, et devint la meilleure pratique d'un grand couturier.

La duchesse est petite, grassouillette, mais moins fine que sa mère, l'une des femmes les plus charmantes et les plus spirituelles de France. Ses intimes la [illegible] .... excentrique.

M. de Bauffremont, [illegible] ... son départ, il alla remercier [illegible] ... mais on assure que [illegible] ... Club [illegible]

BULLETIN FINANCIER.

Samedi soir, 6 mars 1869.

La demande d'escompte est très bonne, mais les capitaux suffisent lorsque les billets offrent les garanties nécessaires. Taux de l'intérêt, dans les rues, 9 pour cent par an à 1 pour cent par mois le papier No 1 et 1 à 1 1|4 le No 2; 1 par mois les billets de commerce de premier ordre avec garanties collatérales, et 1 1|2 à 2 les bons à No 2. Les billets hypothécaires se font à 9 à 11 par an le No 1 et 11 à 13 le No 2.

L'or a ouvert à 131 1|8 à 131 3|8 contre 130 3|8 à New York, et, après d'assez fortes opérations, a fermé à 131 3|8 à 131 5|8. On a vendu $80,000 à 130 3|4 à 131 1|8, $25,000 à 130 7|8, $10,000 à 130 7|8 à 131, $10,000 à 131, $7000 à 131 1|4, $10,000 à 131 3|8, $1000 et $1,000 à 131 1|8, $25000 à 131 5|8, $15,000 à 131 1|2 à 131 3|4, $2500 à 131 3|4—Aucune vente d'argent n'a été notée. Les demi piastres américaines sont cotées nominalement à 129 1|2 à 130, et les piastres mexicaines à 131 à 131 1|2.

Nous avons encore à constater une grande irrégularité dans le change étranger et il y avait, à la clôture, baisse de 1|2 pour cent. Les ventes de sterling comprennent 4,000 livres connaissement (de bonne heure, quand l'or était au taux le plus bas) à 140, 5,000 livres, de bonne heure, à 140 5|8, 1,000 livres connaissement et 5,000 livres No 1 à 141, 3,000 livres de banques à 142 1|2, 6,000 livres de banquiers et de banques à 142 à 142 1|2.

Dans le change sur France, 40,000, en change de commerce No 1, à 4 francs, 60,000 à 3 97 1|2, 50,000 de banquiers à 3 96 1|4. Le Sterling peut être coté à 141 et 142 de bon à connaissement No 1 et 142 à 142 1|2, à 143 le change de banques; le change sur France, à 4 fr. 4 à 4. 02 1|2 le premier et 3, 97 1|2 à — le second.

Les effets de change américain ont augmenté et les cours ont fléchi de 1|8 pour cent. Les banques ont tiré sur New York à 1|4 à 3|8 de prime. Les ventes de change de commerce sont: $10,000, $10,000, $11,000, $10,000, $10,000, et $30,000, sur New York, à vue, à 1|8 pour cent, $25,000 à 5|16, $50,000 à 1|4, $1600, à quinze jours de vue, à 1|2 d'escompte, $25,000, à trente jours, à 1|2, $10,000, à vue, sur Boston au pair, et $10,000, à quinze jours de vue, sur Philadelphie, à 1|2 d'escompte.

1000 actions du chemin de fer des Opelousas se sont vendues à $2.

$3000 en bons de 5 pour cent de levées de l'Etat ont changé de mains à 71 1|2, $10,000, ditto, huit pour cent, coupon de juillet, à 89, et $10,000 ditto, coupon de mars, à 91 1|2.

$9000 en mandats de l'Etat se sont vendus à 86, $1000 au même taux, $5000 à 86 1|2, $1000 et $7000 à 86 1|2.

Nous n'avons pas à mentionner de ventes de billets de la ville. Les courtiers ont acheté les petites sommes à 28 et vendu à 27 d'escompte. $1500 en billets de l'Etat ont changé de mains à 26 1|2, $3000 à 26 1|2 et $1500 à 27.

On a vendu ce soir, au Board des courtiers, $1000 en bons 7 pour cent de levées à 72 1|4; $1000 en mandats de la Convention à 85 1|2; $1000 et $1000 en mandats ordinaires de l'Etat à 86 1|2, $2000 dito à 86 3|4 et $7000 dito à 87; $2000 en billets de la ville à 27 1|2, $2000 dito à 27 5|8, $2000 et $3000 dito à 27 3|4 d'escompte.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Samedi, soir, 6 mars 1869.

COTON—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 3500 balles prises à des prix plus pas de changement notable. Nous répétons nos cotes: ordinary 24 1|2 à 25 1|2, good ordinary 26 1|4 à 26 1|2, low middling 27 1|2 à 27 3|4, middling 28 1|4 à —c, strictement middling 28 3|4, et good middling à 30.

La demande a été bonne à l'ouverture du marché, mais forte de la teneur favorable des nouvelles de Liverpool, les facteurs ont affiché des prétentions qui ont ébranlé le mouvement. Cependant, plus tard dans la journée les parties ont traité plus librement et alors les transactions ont pu embrasser le montant cité plus haut à des prix qui cadrent avec les cotes ci-dessus.

ETAT DU COTON.

Stock en mains au 1er sept. 1868, balles		3044
Reçu depuis notre dern. rapport.	819	
" précédemment	696457	
		197276
		700320
Expédié aujourd'hui	12390	
" précédemment	144156	556555
Stock en mains		143765

FRET—Il ne s'est opéré aucune amélioration sensible sur le marché au fret tant pour ce qui regarde le fret étranger que pour le cabotage. Les offres pour tous les points sont fort peu nombreuses et les taux en général ne sont guère mieux que nominaux et nous offrons les chiffres suivants comme les plus proches:

Coton sur vapeurs pour Liverpool 5|8 d la livre, pour New York 3|4 c, pour Boston 1 et la livre, Philadelphie 1 c la livre, mélasse pour New York $1 50 à — le baril, porc et bœuf pour New York $1 25 c — par baril farine pour les ports du Nord 45 à 70 cts le baril, mais pour les ports du Nord 18 à 20 cents le boisseau, pour Liverpool — d le boisseau. Sur voiliers les taux demandés en ce moment sont comme suit: Coton pour Liverpool à 15|32 d la liv, pour le Havre 1 à — cent pour Boston 3|4 à 7|8 c la livre, mais pour les ports du Nord 13 à 14 c le boisseau pour Liverpool 16 d le boisseau; gâteaux de graines de coton, pour Liverpool 32 s 6 d le tonneau.

TABAC—Le marché a montré un haut degré d'animation depuis mercredi dernier, 70 boucauts ayant changé de mains comme suit; lugs à 6 1|4 c, 2 do do à 7 c, 2 do avarié à 9 c, 2 de medium à 10 à 4 de fair à 11 c, 25 de low à good à 11 c, 27 de lugs à fine à 12 1|4 c, 2 de fin d'Afrique à 16 c la livre, avec 5 boucauts de vieux à 15 cts la livre. Recettes durant la semaine dernière 522—ce qui constitue une augmentation considérable du stock—contre 280 la semaine précédente. L'approvisionnement de New leaf, actuellement en vente est fort d'au moins 1500 boucauts.

Léger—Refused, 6 à 7; Common Leaf 8 à 9, Medium, 9 à 10, bon 10 à 11; fin, 12 à 14; Choice sélections, 14 à 15; fin pour cape, — à —

Lourd—Refused, 7 à 8 c Common leaf, 9 à 10; medium, 10 à 11 c; good, 11 à 12 c, fine 12 à 15 c; choice selections 15 à 19, Capes balles 16 à 25.

SUCRE ET MELASSE—Seulement 80 barils de mélasse ont été reçus ce matin. Pas de sucre. Le stock de sucre au débarcadère est cependant fort. Le marché a été dans un calme plat aujourd'hui. Il ne s'est pas fait de demandes et aucune vente notable n'a transpiré. On aurait probablement pu faire des achats à peu près aux prix suivants, savoir: Sucre inférieur 8 1|4 à 9 1|4 commun, 11 1|4 à 12 1|2, fair à 12 3|4 à 13, fully fair 13 1|4 à 14 c, prime 14 1|4 à 14 1|2 d, qualité de choix 14 3|4 à 15 1|4 c, jaune clarifié 15 à 16 c. blanc 16 1|4 à 17 c la livre. La mélasse en fermentation est cotée à 65 c, la prime à 72 à 75 cts le gallon.

ARRIVAGES DE L'OUEST—Le steamer Grosbeck, de Cincinnati et le Kelly et des barges de St Louis sont arrivés ici depuis notre revue d'hier.

FARINE—Le marché est bien approvisionné de farines, mais il est calme aujourd'hui et les prix du double extra sont plus bas à cause des offres fréquentes qu'on en fait. Les principales ventes ont embrassé 2550 barils, dont 50 et 150 de simple extra à $6 50, 50 de double extra, marque privée, à $7 25, 100, 100 et 100 de triple extra à $7 50, 50 d'extra de choix à $9 100 [illegible] ... $7, 200 de triple extra à $7 25, 150 d'extra de choix à $8 50, 200 de [illegible] à $10, 100 de [illegible] $11 le baril.

MAIS—L'approvisionnement de l'article est faible, mais la demande en a été limitée aujourd'hui et les prix sont les mêmes que ceux d'hier—Environ 5000 sacs se sont vendus, savoir: 1000 de blanc en mauvais état à 75 c, 1600 sacs à 1000 de blanc prime à 97 c, 100, 150 et 500 de blanc et 100 de jaune à 80 c le boisseau.

AVOINE—L'avoine est calme, mais ferme, 100 et 100 sacs vendus à 80 cts le boisseau.

SON—100 sacs vendus à $1 15 les cent livres. Le marché est sans changements.

FOIN—Le foin est calme mais ferme et la demande pour le placement bonne. Ventes aujourd'hui de 200 balles dont 50 de prime à $29, 50 et 100 de choix à $30 le tonneau.

PONC[illegible] ... est extrêmement calme et les prix [illegible] ont baissé. Il s'est vendu aujourd'hui 400 barils à [illegible] ... 100 à $33 50 [illegible] ... baril [illegible] ...

JAMBONS SALES SECS—[illegible] ... aujourd'hui 5,000 livres à [illegible] ... 8 [illegible] pour les jarrets, [illegible] c les jambons 13 1|8 à [illegible] ... cotes [illegible] ...

BACON—Le bacon est [illegible] se vend en détail à 14 3|4 c la livre d'épaules à 17 1|4 à 17 1|2 c pour les cotes clear ribbed. En gros 1|2 à 3|4 cent plus bas.

BREAKFAST BACON—50 caisses de l'Ouest, [illegible]

SAINDOUX—Il ne s'en fait que des affaires en détail et par le placement à 19 à 20 1|2 c pour l'article en tierçons et en barillet 21 1|2 à 22 c.

RIZ—Le stock de riz de la Louisiane est d'une force modérée, et la demande de l'article est [illegible] aujourd'hui. Nous cotons le riz [illegible] à 7 1|4 c le prime 8 1|4 à 8 c pour le bon ordinaire, et 7 à — pour l'ordinaire. Le riz de la Caroline est rare et est tenu à 11 c. la livre.

BEURRE—Le Goshen de choix est devenu rare et se hausse. Le beurre de l'Ouest solide [illegible] et en bonne demande. Les grades inférieurs tant du Nord que de l'Ouest abondent et sont calmes. Nous cotons: Beurre de Nord commun à bon 43 à 47 c, Goshen de choix 53 c, choix de l'Ouest 35 à 40 c, inférieur 25 à 30 cts la livre.

VOLAILLE—Les poules se vendent sur la levée, $6 50 à 7 la d., les oies à $12, 13, les dindes $28 à 30, la douzaine.

ŒUFS—Les œufs frais de l'Ouest se vendent 18 à 20 la douzaine.

COMESTIBLES—Les pommes de terre abondent et sont calmes, les pink eyes peuvent être cotés à $3 25 à $3 50, peach blows $4 — à 2 —, St Louis $1 25 à $1 50 le baril, les pommes de choix $5 50 à $7, les oignons choix $5 50 à $6, inférieurs — à — le bl. La choucroute $8 à $9 le baril, les choux $10 à $13 le panier.

PEAUX—La demande est active et les prix offerts sont pleins. Les cotes sont: peaux humides provenant des abattoirs de la ville, beef à heavy steer 10 à 14 c la livre, dry flint de la campagne 20... à 22 1|2 cents, peaux salées à sec 20 à 21 cents, peaux préparées au Texas 22 à 24 cts, peaux mexicaines 22 à 24 cents la livre.

WHISKY—Le marché continue à être calme. Le rectifié de l'Ouest est coté à 95 — à $1, do du Sud 90 à 95 c, Bourbon pur $1 50 à $5, High wine 90 c, 54 barils de rectifié de l'Ouest vendus à des conditions privées.

Marché aux Bestiaux.

Jefferson City, 7 mars 1869.

Arrivé, hier—539 têtes de bétail du Texas, 94 veaux et vaches d'un an, 20 cochons, 229 moutons, 6 vaches à lait.

Vendu—346 bêtes du Texas, 96 cochons, 6 vaches à lait.

A vendre, 1864 bœufs du Texas, 84 veaux et vaches d'un an, 574 cochons, 336 moutons, 49 vaches à lait.

[illegible — price table]

Liste des Lettres
Restant au bureau de la Poste, le 7 mars

LES BUREAUX SONT OUVERTS LE DIMANCHE DE 8 A 10 HEURES A. M.

[illegible — list of names]

INITIALES.

Le Curé de l'Eglise Allemande, Faubourg Marigny.

W. M. SMALLWOOD,
Assistant Maître de Poste.

LE VERMIFUGE
DU DR. C. MCLANE,

Devrait se trouver dans toutes les maisons. Si vous voulez que vos enfants deviennent vigoureux et sains, donnez-leur quelques doses du

VERMIFUGE DE MCLANE,
QUI CHASSE LES VERS,

et fortifie le système. C'est un composé végétal qui ne peut faire aucun mal, il ne faut pas craindre de l'administrer à un petit enfant.

N'ACHETEZ QUE LE
VERMIFUGE du Dr. C. McLANE,
PRÉPARÉ PAR FLEMING BROTHERS.

Vous pouvez l'avoir dans toutes les pharmacies et dans tous les magasins de campagne des Etats Unis.

Propriétés à louer et à vendre.

A LOUER.

LE GRAND MAGASIN à quatre étages, No [illegible] de la rue Bienville, entre les rues Royale et Bourbon. Livraison le 15 mars.
Pour les conditions, s'adresser à
WM. H. VREDENBURGH,
No 22 de la rue Poydras
6 mars—1m

MAISON A VENDRE

A VENDRE une belle maison de résidence, située rue du Camp, No 330, entre Calliope et Erato, ladite maison se compose d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage.
Pour les conditions, s'adresser à Grangourd et Schneider, rue de la Vieille-Levée, No 11, en face de la poste.
4 mars—1me

VENTE POUR CAUSE DE DEPART.

Cinq belles et bonnes propriétés situées dans le 1er et le 2e District.
S'adresser rue d'Orléans No 68.

Maison cottage en briques, à vendre. —Excellent marché—Le cottage neuf et bien bâti, situé dans la rue des Magasins, près la rue Gen. Taylor, à Jefferson City, [illegible] ... A vendre par
W. I. HODGSON
3 mars—6f　　　　No 21 du Commercial Place.

A VENDRE,

Une BOULANGERIE bien achalandée, située rue Rempart, entre les rues Girod et Julia.
S'adresser chez　　S. S. CAMOBS & CO.,
40 fév—6f　　　　61 rue Tchoupitoulas.

Belle Propriété à louer.

Une belle maison à deux étages, en briques, [illegible] ... rue St Louis et Bourbon [illegible] ...

A louer.

Une MAISON BASSE, avec six appartements, située rue Dumaine, près de l'esplanade Royal.

THEATRES, BALS, &c.

Théâtre de l'Opéra.

Dimanche, 7 mars,
Seconde Représentation de
LE FILS DU DIABLE,
Drame en [illegible] actes et 6 tableaux.
LES TROIS HOMMES ROUGES.
Prologue en un acte.
Pour les détails, voir les programmes.
Les portes s'ouvriront à 6 heures et le spectacle commencera à 7 heures précises.
Lundi, 8, Bénéfice de M. PICOT,
LES MARTYRS.
Grand opéra en 4 actes, de Donizetti.

Théâtre de l'Opéra.

Représentation Extraordinaire au bénéfice du
Collége de Spring Hill,
MERCREDI, 17 MARS 1869,
JERUSALEM,
Grand opéra en 4 actes, de Verdi.
PARIS VENTRE-A-TERRE,
Comédie-vaudeville en 1 acte.
Pour plus amples détails, voir les programmes.
Prix d'entrée—Deux piastres pour toutes les parties de la salle, excepté les galeries du 2me et 3me qui sont laissés aux prix ordinaires.
Les cartes d'entrées seront entre les mains des comités, membres du comité, et au bureau du contrôle.
JULIEN MICHEL, No 16, Exchange Place;
EMMANUEL BURTHE, 11, rue Carondelet;
W. A. KLUMPETER, 51, rue du Camp;
J. A. PEYCHAUD, 86, rue Royale.
Membres du comité

Théâtre St-Charles.

Dimanche, 7 mars.
Positivement la dernière soirée de la Grande Reine de la Scène.
Mlle FANNY JANAUSCHEK,
qui paraîtra dans le rôle de LADY MACBETH, dans la Tragédie de Shakespeare,
MACBETH.
Rôle qu'elle a remplir au Théâtre de Booth, conjointement avec Edwin Booth.
Elle sera secondée par Charles Pope qui remplira le rôle de Macbeth, et le reste des rôles rendus par
LA TROUPE DU THEATRE ST-CHARLES.
Lundi—Mme F. W. LANDER paraîtra dans le rôle de MARIE-ANTOINETTE.
Le Contrôle est ouvert pour la location des places de réserve. Les portes s'ouvriront à 6 heures, et le spectacle commencera à 7 1|2.

Théâtre des Variétés.

—ANNONCE EXTRAORDINAIRE.—
Lundi Soir, 8 Mars,
BENEFICE DE M. GEO. RYER.
La grande comédie
PLOT AND PASSION,
(COMPLOT ET PASSION.)
Mary Gladstone dans le rôle de Marie de Fontanges, espionne et créature de Fouché, Duc d'Otrante.
M. Ryer, dans le rôle de Napoléon-Bonaparte du Drame intitulé
EMPEROR AND THE SOLDIER,
(L'EMPEREUR ET LE SOLDAT.)
6 mars—1f

ACADEMIE DE MUSIQUE.

Rue St Charles, près Commercial Place.
Drames, Pièces comiques et Spectacles
Représentations TOUS LES SOIRS, et le SAMEDI à midi et le Soir.

GRAND CONCERT SACRÉ

[illegible]

LE comité d'organisation a l'honneur d'annoncer que le concert sera donné le 19 courant, à 4 heures du soir dans l'église Conception, rue Baronne, sous la direction de MM. E. CALABRESI et G. COLLIGNON.
Messieurs CAMBIER, MR. PICOT, ENGEL, VAN HUFFLEN, le solitaire et le chœur de l'Eglise, le German Quartette Club et un grand nombre d'artistes et d'amateurs de la ville ont gracieusement offert leurs concours.
Un orchestre de 45 musiciens a été engagé.
Le programme comprendra:
—Première Partie—
Plusieurs morceaux de choix de musique religieuse et classique.
Deuxième Partie.
Le STABAT MATER, de Rossini (complet) avec orchestre.
Le MARCHE AUX FLAMBEAUX, de Meyerbeer.
Prix des billets..................$1
En vente chez les principaux marchands de musique, les libraires et au bureau de l'église de la Conception.

GRAND CONCERT,
VOCAL ET INSTRUMENTAL,
Dans la salle du Lycée, à l'Hôtel-de-Ville
LE VENDREDI, 12 MARS 1869,
AU PROFIT DE
L'Hôpital de la Société Italienne de Bienfaisance
(TIRO AL BERSAGLIO).
Chef d'orchestre..........CARLO PATTI
Favorisé par les principaux artistes et de l'orchestre du théâtre de l'Opéra, avec l'obligeante permission de MM. Calabresi & Co.

—Programme—

1. Grande ouverture.......exécutée par l'orchestre.
2. Air—Solo de Cornet.......Rossini
Chanté par GASTON P.
3. Solo de violon
exécuté par CARLO PATTI.
4. Cavatine. .... par Mme A. BOURGEOIS.
5. [illegible] .... Chanté par Mons. HARDIN.
6. Grand solo de piano
exécuté par Mr LEO WHEAT.
7. Grand air d'Ernani............Verdi
Chanté par Mme URANIE CAMBIER
8. Cansone Napolitaine.......Merillo
Chanté par le Sgr. PAULINI

—Seconde partie—

9. Grand Pot-pourri (Le Tasse del Destino).....Verdi exécuté par l'ORCHESTRE.
10. L'Ave Maria..........Gounod
chanté par Mons. PICOT.
11. Solo de violoncelle.
exécuté par H. BRAUN.
12. A moroso de Martha...........Flotow
Chanté par Mme A. BOURGEOIS.
13. Barbe Bleue..........Offenbach
Chanté par Mons. HARDIN.
14. Grand Trio pour piano, violon et violoncelle.
exécuté par LEO WHEAT, CARLO PATTI & H. BRAUN.
15. Duo de Maboteneur.......
chanté par Mme URANIE CAMBIER et Sgr. PAULINI.
16. Grand final.
exécuté par l'ORCHESTRE.
Mr JULES CARTIER tiendra le piano.
Les portes s'ouvriront à sept heures. Le concert commencera à huit heures.
Prix du billet...........Une piastre.
On peut se procurer des billets chez tous les marchands de musique.

Grande soirée d'ouverture.

1869..........6 MARS..........1869
DE LA
Première Ecole de Vélocipède
ET DE
LA SALLE DE VENTE
Sous la direction personnelle de
M. EDWARD E. LORING,
LE CÉLÈBRE VÉLOCIPÉDISTE
DE
De New-York et de Chicago.
L'ancienne salle du Club Constitution,
No 165, rue du Canal.
Bonne Musique pendant toute la soirée. L'Ecole sera ouverte tous les jours (excepté le Dimanche) de 9 heures du matin à 11 heures du soir.
—CONDITIONS—
Pour l'enseignement, avec l'usage du vélocipède et de la salle, $10;
Les personnes se servant de leurs propres vélocipèdes paieront $10.
Prix d'admission pour les spectateurs—50 cents.
Billets à vendre au magasin de musique de A. E. Blackmar et aux bureaux de l'hôtel St-Charles et du City Hotel.
Nous nous engageons à rendre tous ceux qui nous accorderont leur patronage de parfaits vélocipédistes, et à les mettre à même, en fort peu de temps, de manœuvrer aisément et avec une grande rapidité le merveilleux bicycle.
N. B.—Nous sommes les seuls agents du célèbre vélocipède de Loring & Keene, et aussi les agents pour les meilleurs fabricants de vélocipèdes.
S'adresser par lettres à la Poste, Lock Box No 995.

Musée du Crescent City,
Nos 40 et 42 de la Rue Saint-Charles
ATTRACTION EXTRAORDINAIRE.
Réengagement, par demande spéciale de plusieurs familles notables de cette ville, pour peu de temps avant son départ pour l'Europe,
Le plus grand Phénomène de la Nature
CHRISTINE-MILLY,
La femme à deux têtes.
Recevra les visiteurs journellement, et sera entourée,
D'un million de curiosités,
Animées et inanimées, naturelles et artistiques, antidiluviennes et modernes, qui ont fait l'admiration des hommes de science et des curieux, et ont fait de ce cabinet
LE LIEU DE RECREATION DU PUBLIC,
L'HOMME-GRENOUILLE visible de sept à neuf heures du soir, et à midi, les samedis et lundis.
Les portes s'ouvrent de 9 heures du matin à 10 heures du soir.
Prix d'entrée, 50 cents, enfants, 25 cents.
11 fév—6m

Grand Bal Paré et Masqué
DONNÉ PAR LA
SOCIETE DE BIENFAISANCE
MUTUELLE DU PELICAN,
Vendredi, 19 Mars 1869 (Saint-Joseph),
AU DEUTSCHE COMPANY HALL,
Coin Bienville et Passage de la Bourse,
POUR LA CONSTRUCTION D'UNE TOMBE.
—Directeurs—
[illegible — list of directors]
Prix du billet.......................$2.
13 fév—1m

F. HATHORN.　　　　ALFRED H. PIERSON.
(de l'ancienne maison Shropshire & Hathorn).
HATHORN & A. H. PIERSON,
Marchands de groceries en gros
ET
Négociants Commissionnaires,
Nos 95, 97 et 99 de la rue Gravier,
Nlle-Orléans, Lou.

SOLE AGENTS for the sale of KRUG & Co's CHAMPAIGN.

A. ROCHEREAU & CO.,
COMMISSION MERCHANTS,
Importers of Wines, Brandies, Sardines, &c., &c.,
20 fév—1 an　　16 & 18 ST-LOUIS STREET.

AGENCE SPECIALE D'EAUX-DE-VIE FRANÇAISES

Vor. MAIGNAN & F. LABORDE,
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES,
Importateurs de Vins, Cognac, Sardines, &c.
Nos 20 & 26, RUE BIENVILLE—NOUVELLE-ORLÉANS.

Eaux-de-vie en Bouteilles et à l'enquête.
SEULS AGENTS DES MARQUES
CHAMPAGNE VINEYARD PROPRIETORS COGNAC.
GAUTIER FRERES, "
GOLDENBURG, "
HENRY SUTTON, "
ALEX. SEIGNETTE, LA ROCHELLE.
LARRONDE FRERES, COGNAC.
L. O. LANYER,
—IMPORTATEURS—
Des célèbres GENIEVRE de "LA CLOCHE"
De Cognac OTARD DUPUY & CIE, et autres marques célèbres.
Echantillons et prix courants fournis sur demande.

Vins rouges et blancs en barriques et en caisses.

[illegible] ... CHATEAU PAPE CLEMENT ... vins fins de A. De Luze & Fils.
Champagne.
Le célèbre "Black Seal" Vin impérial et Royal Hunter de Ear. Bouche et Fils; [illegible] ...
Bordeaux à l'huile; Viandes et Légumes conservés; Sauces diverses et Pâtes Truffées de Gerrès [illegible] Fils, Bouchons, & Diverses. Huile d'Olive, Fruits à l'eau-de-vie, Pruneaux, Porto, Sherry et Madère.
1er oct—6m

GUARDIAN MUTUAL LIFE INSURANCE Co., OF NEW YORK.

ORGANISEE EN 1859. AUCUNE POLICE NE PEUT ETRE FORFAITE
Prise de Moitié d'Emprunt. Aucun billet n'est exigé.
DERNIER DIVIDENDE AU COMPTANT, 50 POUR CENT.
Egal à cent cinquante pour cent de dividende réversible.

Etat des Affaires.

Polices en vigueur	$46,000,000
Actif	1,500,000
Revenu annuel	800,000
Pertes payées	500,000

Officiers.
W. H. PECKHAM, Président,
H. V. GAHAGAN, Secrétaire,
L. McADAM, Comptable,
G. A. FUDICKAR, Surintendant des Agences.

DIRECTEURS.
Hon. John A. Dix, New-York.
Hon. James Harper, maison Harper & Bros, en-maire de New-York.
John J. Crane, président Banque Republic.
William T. Hooker, Wall Street.
William M. Vermilye, banquier (Vermilye & Co.
Charles G. Rockwood caissier, Newark Banking Co.
Hon. George Opdyke ex-maire de New York,
Minot C. Morgan banquier.
Thomas Rigney, maison Thomas Rigney & Co.
Benjamin B. Sherman, trésorier New York Steam Sugar Refining Company
Aaron Arnold, maison Arnold, Constable & Co.
Richard H. Bowne, Wetmore & Bowne, avocats.
E. V. Haughwout, maison E. V. Haughwout & Co.
William Wilkens, maison W. Wilkens & Co.
Julius H. Pratt négociant,
William W. Wright, négociant,
Charles J. Starr, négociant,
William Allen, négociant,
George W. Cuyler, banquier, Palmyra, New-York.
George T. Hope, président Continental Fire Insurance Company.
John H. Sherwood, Park Place.
Walton H. Peckham, coin 5th Avenue et Twenty-third Street.
Edward H. Wright, Newark, New-Jersey.
George W. Farlee, avocat.
W. L. Cogswell, négociant.

JOSEPH MAGNER,
AGENT GENERAL POUR LA LOUISIANE,
No 45 DE LA RUE DE L'UNION

Avis aux Dames.
Cheveux et Chignons nouveaux.

[illegible] ... à Paris, l'honneur d'appeler l'attention toute spéciale des Dames de la ville et de la campagne sur le nouvel assortiment de
Cheveux Lisses et Frisés,
de toute longueur, qu'il vient de recevoir de Paris. Ces Cheveux comprennent les nuances ROUGE, BLOND, CENDRÉ, etc., jusqu'au plus beau NOIR.
[illegible] ... également reçu des CHIGNONS d'un nouveau modèle. Il invite ses clientes à venir les examiner.
Aussi, un beau choix d'EVENTAILS.
25 pour cent meilleur marché
Que dans toute autre maison.
FELIX SARON,
14, RUE BARONNE,
Près Canal.

J. J. ALBERT,
60...*Rue Douane*...60
A toujours en mains un grand assortiment de CHAPEAUX de tout genre—
Feutre, Laine, Paille, Campêche, &c. &c.
Convenable pour le détail de la ville et celui des marchands de la campagne.
1er janv—1an

Sociétés

Dissolution de Société

LA Société qui a existé, jusqu'à ce jour, entre les soussignés, sous la Raison CARRIERE & LOGAN, est dissoute par limitation et de consentement mutuel, à partir du 31 décembre 1868. O. Carrière se servira du nom de la maison en liquidation.
O. CARRIERE,
GEO D. LOGAN,
ANT. CARRIERE
Nlle-Orléans, 14 fév 1869.

ALFRED ROMAN,　　P. CHAS CUVELLIER
Avocat.　　Avocat-notaire
"Commissioner" de 25 Etats.
ROMAN & CUVELLIER,
Bureau No 134, rue Gravier—Nlle-Orléans,
Se chargent de toutes affaires appartenant aux professions de Notaire et d'Avocat.

Avis de Société.

MR. FRANK H. HOOKER devient associé à partir du 1er décembre 1868. Le nom de la maison sera J. A. LUM & CO.　　J. A. LUM.
Le commerce de voitures et fers, dans les nouveaux magasins No 162 rue Gravier, et No 13 rue Union, vis-à-vis l'hôtel St-Charles, où l'on trouvera un grand stock de VOITURES de tous genres, pour le marché de cette ville.
J. A. LUM.
FRANK H. HOOKER.

Dissolution de Société.

LA Société qui existait, jusqu'à ce jour, sous la raison PIKE, LAFEYRE & BROTHER est dissoute, aujourd'hui, d'un commun accord, par le retrait de J. M. Lapeyre, qui a cédé tous ses droits et intérêts dans la maison à ses associés Wm B. Pike et Alex. Brother, ces derniers assument la liquidation de la maison.
Nlle-Orléans, 31 décembre 1868.
W. B. PIKE,
J. M. LAPEYRE,
ALEX. BROTHER.

LES affaires de Pike, Lapeyre et Brother continueront à être dirigées sous le même nom, jusqu'au 1er janvier prochain (1869), époque à laquelle ALFRED SHEPPERS et PAUL BLANC seront intéressés dans nos affaires qui seront dorénavant dirigées sous la raison PIKE, BROTHER & CO.
Nlle-Orléans, 31 décembre 1868.
W. B. PIKE,
ALEX. BROTHER,
ALFRED SHEPPERS,
PAUL BLANC

MACHINES A DEPOUILLER LES SOUCHES DE CANNES.

JE viens de recevoir de ces excellentes machines, ainsi que des charrues et autres instruments aratoires.
GEO. W. BIZER,
No 94 de la rue Carondelet

ETAT DES AFFAIRES
—DE LA—
BANQUE DES MARCHANDS,
Le 1er Mars 1869, au matin.

CAPITAL—5000 Actions de $100...........$500,000

PASSIF:

Déposants	$394,836 30	
Banques et Banquiers éloignés	19,252 94	
Dividendes non payés	4,432 00	
Circulation non encore payée	14,000 00	
		$932,030 44

ACTIF:

En caisse, monnaie courante et en espèces	$306,05 36	
Change sur New York et Boston	14,391 90	
Traites escomptées, dues dans les 30 jours	272 092 61	
Traites escomptées, ayant plus de 30 jours à courir	145,830 20	
Traites escomptées, échues (en suspens)	11,419 35	
100 bons de la ville de la Nlle-Orléans, émis en faveur du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord	70,000 00	
Coupons échus, sur dito	6,000 00	
Huit actions de la banque des Marchands	800 00	
Local de la banque (au 11 fév)	50,000 00	
Installation de la banque	2,100 00	
Propriété foncière du Mississipi	31,000 00	
		$907,179 04

2 mars—12f　　TH. I. DIX, Caissier.

A LA REINE DES MOUSQUETAIRES
Costumes, Masques et Dominos.
1er prix décerné à l'Exposition de la Louisiane en 1866
MADAME ALABAU,
91..........RUE CONTI..........91
Entre Bourbon et Dauphine.
SUCCESSEUR DE MADAME LUSSAN,
Etablie à la Nouvelle-Orléans depuis plus de 25 ans.

MME ALABAU offre à sa clientèle et au public en général, des Costumes et Dominos du meilleur choix, brodés en lammés or et argent, pour messieurs et dames, le tout très riche et arrivant de Paris.

Prix très réduits.

Prenez tous vos costumes chez Mme Alabau, et ne vous trompez pas de magasin.

Il y a un salon privé pour les dames.
3 déc—au 13 mars

COSTUMES, DOMINOS, &C.
POUR BALS ET SOIRÉES
Mme GROUX,
93......CONTI......93
COSTUMIERE DE L'OPÉRA.

Etablie à la Nlle-Orléans depuis 17 ans, 93, rue Conti.
Grand assortiment de COSTUMES, MASQUES ET DOMINOS récemment importés de Paris, confectionnés avec les plus riches étoffes et les plus grands soins.
PRIX MODERES.
Mme GROUX,
93, rue de Conti.

350,000 Cigares.

LE soussigné vendra aux plus bas prix du marché, un stock de 350,000 Cigares, faits dans sa fabrique, du meilleur tabac de la Havane (Vuelta Abajo). Il a aussi un grand choix de Cigares mêlés et du pays.
F. SUAREZ
Fabricant de Cigares, No 13, rue Columbus, entre Rempart et St Claude, Troisième District.
14 fév—6m

AVIS.

DES livres de souscription pour trois cent mille piastres de capital additionnel à la Banque Crescent City seront ouverts, au local de la Banque, au coin des rues Carondelet et Union, le PREMIER LUNDI de mars prochain, ainsi que l'ont autorisé les actionnaires à leur dernière assemblée générale.
Par ordre de la Direction.
CHARLES FAURIE Jr.,
Caissier.

VENTES JUDICIAIRES.

JOSEPH DEYNOODT vs DUNCAN SHERMAN & CO.

SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 462.—En vertu d'un writ de fieri facias émané de la dite cour, [illegible] ...

[illegible]

THOS L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

MALVINA DORSEY vs SAMUEL P. DORSEY et als.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Paroisse d'Orléans—No [illegible] ...

[illegible]

THOS L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

M. T. CHURCHILL et al vs Dame C. L. O'REILLY.

CINQUIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—No 27—En vertu d'un writ de fieri facias [illegible] ...

THOS L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
27 fév—3 5 7 10 mars

La Veuve E. STOUSE vs J. L. BALTZ.

SEPTIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans. [illegible] ...

Le dit bail a été signé en duplicata, le 21 septembre 1868.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
4 mars—4,7,10,13 19

E. GIQUEL vs A. F DUNBAR.

QUATRIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—No 19,[illegible]—En vertu d'un writ de [illegible] ...

THOS L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
4 mars—7,11,14,17

R. MIDDLEMISS (Spalding et Bidwell, intervenants et tiers-opposants) vs V. H. LAMENTIA.

CINQUIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—No 213—En vertu d'un writ de fieri facias [illegible] ...

THOS L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
4 mars—4 7 10 13 16

Nattes. Nattes. Nattes
GRAND RABAIS
POUR CAUSE DE LIQUIDATION.
300 ROULEAUX NATTES de toutes couleurs; ainsi qu'un bel assortiment de marchandises sèches.
A vendre par
B. BLANCHARD,
Rue Toulouse et Dauphine.

JOHN M. KEEP　　　　JAS. E. HOGAN
KEEP & HOGAN,
Importateurs et Marchands de
QUINCAILLERIE,
No 36 de la rue Nouvelle-Levée,
No 38 de la rue Tchoupitoulas.

HABILLEMENTS D'ENFANTS
ET
ARTICLES DE TOILETTE
POUR HOMMES.
S. T. WALSHE.
110 rue du Canal,
NOUVELLE-ORLEANS

Avis aux Hommes d'Affaires.

[illegible] ...

W. W. CABAL & CO.
Au Nouveau-Bassin.

Avis important aux Planteurs.

[illegible] ...

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

VENTE SANS RESERVE
[illegible]
Marchandises Sèches étrangères et américaines
PAR E. ROGER & CO—H. Samory, encanteur—MARDI 9 mars il sera vendu à 10 heures à leurs salles d'encan Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée—300 lots marchandises sèches étrangères et américaines [illegible] ...
Conditions à la vente.　7 mars

PAR LOUIS STERN & BROS

Vente péremptoire de
600 caisses Bottes, Souliers et Brodequins,
Reçus directement des manufactures par les derniers steamers, et convenant spécialement au marché de la Nlle-Orléans
PAR LOUIS STERN & BROS. M. Stern, encanteur. [illegible] ...
Conditions à la vente.

PAR RENE GUTIERREZ.

Vente par catalogue de Plantes rares, Camélias, Dahlias, Azalias, Vignes, Arbres fruitiers, etc.—Sans réserve
PAR RENE GUTIERREZ, encanteur—VENDREDI 12 du courant à 10 heures du matin [illegible] ...

PAR S. GUINAULT

VENTE SANS AUCUNE RESERVE.

[illegible] ...

Propriété d'un bon revenu, rue de l'Union
[illegible] ...

Vente pour cause de départ
Meubles!　Meubles!　Meubles!
[illegible] ...

VACHERIE
[illegible] ...

Bonnes Vaches laitières.
[illegible] ...

Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans
Succession de Julien Adolphe Lacroix, Joseph Henri Lacroix vs Jean Adolphe Lacroix, veuve de Julien Adolphe Lacroix et autres héritiers du dit Julien Adolphe Lacroix
Pour opérer un partage—No 32713
[illegible] ...

Propriétés foncières
[illegible] ...

Rosiers, Plantes et Arbres Fruitiers
AUX AMATEURS.
Le Sieur J. ROUSSET annonce aux dames et aux messieurs amateurs qu'il vient d'arriver directement de France avec un grand et riche assortiment de PLANTES à fleurs et à fruits [illegible] ...

AU JARDIN FRANCAIS,
94......RUE DE CHARTRES......94
[illegible] ...

AU PUBLIC.
[illegible] ... "JEFFERSON COFFEE HOUSE" [illegible] ...
J. GRAEMER, Propriétaire.

CHARBON! CHARBON!
BOYD, WILMOT & Co.,
166......Rue Poydras......166
Plus de 350,000 barils de charbon de Pittsburg de la meilleure qualité, à vendre, en gros et en détail [illegible] ...

HOTEL DE SOTO.
Coin Perdido (autrefois Nlle Levée) et Hevia...
TENU PAR F LASSENNER. [illegible] ...

Magasin de Cigares "Intimidad."
REÇU, tout récemment, par le steamer "De Soto", et à vendre, les marques suivantes: [illegible] ...
JOSEPH SANTINI
Au coin des rues Carondelet et Gravier, No 8.

Horlogerie, Bijouterie et Diamants,
vente au Grand Rabais.
[illegible] ... M. J. C. SCHMIDT ...

Horlogerie, Bijouterie.
JOSEPH PEYTEL [illegible] ...

PAR PLACIDE J. SPEAR.

Vente de propriétés de choix à long crédit, sans réserve ni limite, pour opérer un partage entre les héritiers de Julien Clairin, décédé.
Propriétés améliorées et non améliorées dans le Premier, Deuxième et Troisième Districts de cette ville, situées dans les quartiers les plus beaux et les plus avantageux.
PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, [illegible] ...

Vente à long Crédit.
Deux magnifiques propriétés améliorées, situées dans le Second District de cette ville, pour être vendues sans réserve ni limite, placement très avantageux—
1o—La [illegible] et grande Résidence de maître située rue St Philippe, No 163, entre St Claude et Tremé.
2o—La belle Maison formant l'encoignure ouest des rues Dumaine et Derbigny.
PAR PLACIDE J. SPEAR [illegible] ...

PAR NASH & HODGSON.

Trois Terrains dans le Troisième District.
Au dit de Chemin de Gentilly, AU COIN DES RUES MARIGNY ET LIVINGSTON
SUR UN COTEAU ELEVÉ.
VENTE SANS RESERVE AU COMPTANT.
PAR NASH & HODGSON, W. I. HODGSON encanteur [illegible] ...

PAR G. DE FERIET.

Succession de Théodule Adam—No 32,712.
[illegible] ...

Terrains de prix
Dans le voisinage immédiat des Fair Grounds
Succession de MARY E. HEBERT—No——.
PAR G. DE FERIET, encanteur [illegible] ...

PAR BOULIGNY & HILL.

Propriété de grande valeur, autrefois Briqueterie Hillgsberg, divisée en quatre lots d'un arpent chaque de face au fleuve, avec droits de batture, très boisée, située à trois arpents au-dessous des Casernes des Etats-Unis, ou à peu près trois milles au-dessous de la ville—très convenables pour briqueteries.
PAR BOULIGNY & HILL—Alfred Bouligny, encanteur [illegible] ...

A VENDRE

Pour cause de santé, un MAGASIN DE BOTTES et des conditions avantageuses [illegible] ... CHARLES WEISHAAR ...

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Marchandises sèches et Lingerie.
PAR HOFFMAN MARKS & Co, A. ex. Levy, encanteur—Bureau No 25 de la rue de Chartres—LUNDI, 8 mars 1869 à 10 heures du matin, il sera vendu— [illegible] ...
Conditions—à la vente.

PAR VINCENT & CO.

Chapeaux paille et feutre, de messieurs et de jeunes garçons.
Chapeaux de paille garnis, pour dames et demoiselles.
Lingerie, Parapluies, Habillements, Tapis et Rideaux.
PAR VINCENT & Co, G. Vincent, encanteur—Il sera vendu, LUNDI, 8 du courant, à 10 heures, sans réserve—
UN GRAND CHOIX DE
Chapeaux paille et feutre, pour messieurs et jeunes garçons,
Chapeaux paille, garnis, pour dames et demoiselles,
Lingerie, parapluies, chemises,
— Et —
300 lots habillements de qualité supérieure.
— Egalement —
300 rouleaux nattes, tapis chanvre et Ingrain.
— Et —
Une grande facture de cravates soie
L'attention du commerce est appelée sur notre vente.
7 mars

PAR GABRIEL LEAUMONT.

150 caisses souliers, brodequins et "Hunters."
— Aussi —
50 caisses bottes "Grain Boots."
— Aussi —
300 caisses chapeaux pour hommes et enfants,
Habillements, articles de fantaisie et de toilette
PAR GABRIEL LEAUMONT, Salle d'encan No 58 rue de Chartres—LUNDI 8 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu— [illegible] ...

PAR EUGENE TOURNE.
Successeur de BERNARD TURPIN.
VENTE SANS LIMITE
Pour compte de qui il appartiendra.
PAR EUGENE TOURNE, encanteur—MARDI 9 mars 1869, à 11 heures A. M. il sera vendu au No 35, Vieille Levée— [illegible] ...

PAR H. SCOTT.

Grande vente, sans réserve,
De Bottes, Souliers, Brodequins et Chapeaux.
PAR H. SCOTT. H. Merle, encanteur [illegible] ...

PAR CHS. T. NASH.

Avis Spécial
DE
CHARLES T. NASH,
ENCANTEUR ET COURTIER
AYANT renoncé aux affaires d'encan [illegible] ...

PAR C. E. GIRARDEY & CO
Magnifique collection
DE
Meubles en bois de rose, ébène, noyer, etc. et chêne, massifs.
Le plus bel assortiment, des derniers genres, qu'on ait jamais offert à l'encan à la Nlle-Orléans—Sorti de manufactures françaises, des célèbres ateliers de Mallard, de Seibrecht, et d'autres ateliers—Glaces riches, françaises—Tapis de toute espèce, bronzes ornements de cheminées, en bronze et marbre; ornements—Rideaux dentelles et soie. Porcelaine et autres articles, objets de fantaisie, chinois et autres, Pianos de Pleyel; Tableaux à l'huile, etc.
Le tout pour le compte des propriétaires absents.
PAR C. E. GIRARDEY & Co. Bureau, No 17 du Passage de la Bourse—MARDI [illegible] ...

Grande vente, à l'encan, d'actions de la Compagnie du Gaz de la Nlle Orléans—Huit cent trente-deux actions, pour le compte de la succession de William Silliman, décédé.
No 1—Cour de paroisse d'Est Feliciana.
PAR C. E. GIRARDEY & CO. Encanteurs— [illegible] ...

PAR J. DEJAN JR.

Meubles, Pianos et Meubles de bureaux, à l'encan.
PAR J. DEJAN, Jr, encanteur—Bureau, No 120 rue Gravier. Il sera vendu, les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS à 11 heures du matin, dans sa nouvelle salle d'encan, No 193 de la rue Gravier, coin Carondelet— [illegible] ...

GRANDE VENTE
De Chevaux, Mulets, Buggies et Harnais à l'encan.
PAR J. DEJAN Jr encanteur—Bureau et entrepôt, No 198 de la rue Gravier— [illegible] ...

PAR MONTGOMERY BROS. & CO

Chevaux et Mulets.
[illegible] ...

PAR MONTGOMERY BROS. & CO. [illegible] ...
Meubles.　Meubles.　Meubles.
[illegible] ...